



Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JUIN 2020

Le 17 juin 2020, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la maison du village sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M.BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LAN DON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle, M. VANHOUTTE Jérémy

Madame Céline IMBACH a été désignée comme secrétaire de séance

1- Compte rendu de la séance du 27 mai 2020

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 mai 2020

2-Affaires foncières et droits de préemption

Le conseil municipal, à l'unanimité, a renoncé à exercer son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- DIA 074 152 20 X0012, présentée par Maître Pascal FALLARA, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SARL ALPES RT et relative à la vente d'une parcelle de terre non bâtie, d'une superficie de 588 m², issue de la propriété cadastrée AB 971p, d'une superficie totale de 2 000 m², sise 224 route de Nonglard, en zone U du PLU, au prix de 225 000 €, soit 382.65 €/m².
- DIA 074 152 20 X0013, présentée par Maître Pascal FALLARA, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SARL ALPES RT et relative à la vente d'une parcelle de terre non bâtie, d'une superficie de 602 m², issue de la propriété cadastrée AB 971p, d'une superficie totale de 2 000 m², sise 224 route de Nonglard, en zone U du PLU, au prix de 220 000 €, soit 365.45 €/m².
- DIA 074 152 20 X0014, présentée par Maître Pascal FALLARA, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SARL ALPES RT et relative à la vente d'une parcelle de terre non bâtie, d'une superficie de 673 m², issue de la propriété cadastrée AB 971p, d'une superficie totale de 2 000 m², sise 224 route de Nonglard, en zone U du PLU, au prix de 220 000 €, soit 326.89 €/m².
- DIA 074 152 20 X0016, présentée par Maître Alexandre LONCHAMPT, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SCI INGA et relative à la vente d'un appartement de 36.29 m² au RDC avec garage situé sur les parcelles cadastrées AB 10 (232 m²), AB 12 (181 m²), AB 47 (43 m²), AB 48 (37 m²), AB 802 (1467 m²), AB 806 (11 m²), AB 873 (1 m²) et AB 870 (58 m²), sis 125 chemin des Suards, en zone U et Uv du PLU, au prix de 145 000 €.
- DIA 074 152 20 X0015, présentée par Maître Alexandre LONCHAMPT, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SA RIVOLI et relative à la vente d'une surface de terrain non bâti situé sur les parcelles cadastrées A 1286 (372 m²) et A 1289 (254 m²), issues des parcelles A 791 et A 1173, d'une superficie totale de 626 m², sise chemin des Cézards - Lieu-dit Sur les Tâtes, en zone U du PLU, au prix de 280 000 €, soit 447.28 €/m².
- DIA 74152 20 X 17, présentée par Maître LALLEMANT, Notaire à Annecy (74), pour le

compte de Monsieur Luc SANZ-GALLARDO et Madame Florence ZANETTI et relative à la vente d'une maison de 124 m² habitables, située sur la parcelle AB 1047, d'une superficie totale de 753 m², sise 151 Chemin des Suard, en zone U du PLU, au prix de 590 000 € dont 17 650€ de mobilier et 22 000€ de commission.

2-Finances

- Fixation des indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire explique qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer le montant mensuel des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers recevant délégation comme suit:

- 41.28% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire
- 17.90% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints
- 8.95% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les conseillers recevant une délégation.

Les indemnités des adjoints pourront être ramenées à 15.84% de l'indice brut terminal de la fonction publique et celle des conseillers recevant une délégation à 7.92% de l'indice brut terminal de la fonction publique en fonction du nombre de conseillers recevant une délégation.

- Droit à la formation des élus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités pouvant être attribuées aux élus et décidé, selon les capacités budgétaires, de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

- Fixation du taux des impôts locaux communaux 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir, pour l'année 2020, les taux des taxes directes d'impositions locales comme suit :

Taxe d'habitation	14.02 %
Taxe sur le foncier bâti	12.33 %
Taxe sur le foncier non bâti	46.15 %

- Demandes de subvention

Route de Nonglard: Monsieur le Maire rappelle que le secteur du Vy de la Verdelle, ainsi qu'une partie de la RD 14 côté Nonglard, font partie d'un programme de travaux de sécurisation. Si le Vy de la Verdelle a déjà fait l'objet de travaux en 2018 et 2019, il est nécessaire de finaliser l'aménagement sur la RD 14 jusqu'à la sortie de l'agglomération en direction de Nonglard.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement relatif à sécurisation du Vy de la Verdelle et d'une partie de la RD 14, côté Nonglard et sollicité une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition des amendes de police.

DEPENSES		FINANCEMENTS SOLLICITES		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	%
Etudes préalables	5 850.00 €	Amendes de police 2019	9 420.00 €	5.39%
Maitrise d'œuvre	6 700.00 €	Amendes de police 2020	10 000.00 €	5.72%
Mission SPS	1 400.00 €	Conseil départemental CDAS 2019	41 531.00 €	23.76%
Travaux Vy de la Verdelle	15 514.88 €			
Travaux Route de Nonglard	145 331.00 €	Commune	113 844.88 €	65.13%
Total	174 795.88 €	Total	174 795.88 €	100.00%

Chemin de la Combassière: Le secteur du Chemin de la Combassière est en cours d'urbanisation avec l'opération d'une trentaine de logements « Les Carrés de l'Habitat ». Ce projet va engendrer une augmentation sensible du trafic routier.

Afin de sécuriser la circulation et les piétons, la Commune va procéder à des travaux d'aménagement et de sécurité de ce chemin sur un linéaire d'environ 200 mètres depuis le carrefour avec la Route de Poisy (RD 14) avec la création de trottoirs et l'élargissement de la voie par endroits. La consultation a été lancée début juin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement relatif à la sécurisation du Chemin de la Combassière et sollicité une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition des amendes de police et du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

DEPENSES		FINANCEMENTS SOLLICITES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	%
Maitrise d'œuvre	10 380.00 €	Amendes de police	10 000.00 €	6.09%
Mission SPS	1 086.00 €	Conseil départemental CDAS	82 000.00 €	49.93%
Travaux VRD	150 081.00 €			
Acquisitions foncières	2 697.00 €	Commune	72 244.00 €	43.98%
Total	164 244.00 €	Total	164 244.00 €	100.00%

Bassin de rétention: Le secteur de Montagny est actuellement dépourvu de réseau d'évacuation des eaux pluviales, la commune souhaite créer un bassin de rétention enterré afin d'assurer l'évacuation des eaux pluviales vers le réseau existant. Un emplacement a été réservé à cet effet au sein du Plan Local d'Urbanisme. Afin de permettre le financement de cette opération par la collectivité, une aide financière de 90 000 € est sollicitée auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, au titre du CDAS, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		FINANCEMENTS SOLLICITES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	%
Etudes	3 800.00 €	Conseil départemental CDAS	90 000.00 €	49.97%
Travaux	176 310.00 €	Commune	90 110.00 €	50.03%
Total	180 110.00 €	Total	180 110.00 €	100.00%

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement relatif à un bassin de rétention enterré au secteur de Montagny et sollicité une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du CDAS.

Acquisition centre village: Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est portée acquéreur des parcelles AB163 et AB162 sur lesquelles sont édifiées une ancienne maison de village et une grange. Ces parcelles font partie d'un secteur à enjeu stratégique pour le confortement et la sécurisation du centre-village et de l'école sur lequel a été défini un périmètre d'étude et qui fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement Prioritaire dans le Plan Local d'Urbanisme.

Afin de permettre le financement de cette opération par la collectivité, une aide financière de 40 000 € est sollicitée auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'acquisition des parcelles AB162 et AB163, au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		FINANCEMENTS SOLLICITES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	%
Acquisition foncière	85 000.00€	Conseil départemental CDAS	40 000.00 €	45.98%
Frais notariés	2 000.00€	Commune	47 000.00 €	54.02%
Total	87 000.00 €	Total	87 000.00 €	100.00%

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement relatif l'acquisition des parcelles AB162 et AB163 et sollicité une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du CDAS.

- Approbation du règlement des services périscolaires et vote des tarifs périscolaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le règlement des services périscolaires pour l'année 2020-2021 et a maintenu les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire comme suit :

Restaurant scolaire

Quotient familial inférieur à 625€	2.75€
Quotient familial compris entre 625€ et 720€	3.75€
Quotient familial égal ou supérieur à 720€	4.85€
Pénalité pour repas enfant hors inscription	10.00€
Tarif adulte	10.00€
Pénalité pour absence des parents à leur permanence	30.00€

Garderie périscolaire

- 07 h 30 / 08 h 30	2.10€
- 08 h 00 / 08 h 30	1.45€
- 16 h 30 / 17 h 00 (y compris goûter)	2.00€
- 17 h 00 / 17 h 30	1.45€
- 17 h 30 / 18 h 00	1.45€
- 18 h 00 / 18 h 30	1.45€
- Pénalité pour retard des parents à la garderie périscolaire après 18 h 30 (après 3 notifications)	30.00€

Dossiers d'inscription par famille

- Pour l'utilisation d'un seul service	16.00 €
- Pour l'utilisation des deux services	24.00 €

• Remise sur loyers des titulaires d'un bail à usage professionnel communal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 06 mai 2020, le conseil municipal a décidé d'exonérer les loyers des commerces n'ayant pas eu d'activité, pendant la durée totale de l'arrêt d'exploitation dû à la situation sanitaire (Taverne de Pontverre, Salon de coiffure et Salon d'esthétique) et d'adresser un courrier aux autres titulaires de bail commercial ou professionnel afin de connaître l'impact économique du confinement sur leur activité. Mr Baudeloque a répondu en indiquant que le cabinet de kinésithérapie, bien que fortement impacté par la crise, a reçu des aides de la CNAM et ne demande pas d'aide de la commune de Lovagny. Il indique que sa sous-locataire orthophoniste a dû cesser totalement son activité pendant le confinement et que l'exonération de son loyer peut être soulevée.

Monsieur le Maire propose une réduction du loyer de 200€ par mois, correspondant au loyer de l'orthophoniste, pendant la durée du confinement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé d'accorder une remise correspondant au loyer de l'orthophoniste pendant les deux mois d'arrêt d'exploitation dû à la situation sanitaire soit 400€.

• Renouvellement de la ligne de trésorerie

A la demande de la Caisse d'Epargne, il convient de délibérer à nouveau sur ce sujet, qui a fait l'objet de la délibération n°06.05.2020/09 suite à l'installation du nouveau conseil municipal. Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de contracter une ligne de trésorerie à court terme de 100 000 €, auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Taux au choix à chaque tirage : € STR+0.77% ou taux fixe de 0.77%
- Frais de dossier : 400€

3- Administration locale

• Délégations du Conseil Municipal au Maire

Dans le souci de faciliter la bonne administration communale, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes:

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder, par scrutin public, à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et a élu les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent qui est ainsi constituée :

Président : M. Henri CARELLI, Maire	
Membres titulaires	Membres suppléants
Karen GAILLARD	Bruno LANDON
Michèle THENET	Anne MUNIER
Jérémy VANHOUTTE	Céline IMBACH

- Fixation du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 12 qui comprend, en sus du Maire (Président de droit), 6 membres élus au sein du Conseil Municipal et 6 membres nommés par le Maire et a élu les 6 membres issus du conseil municipal: Claire DUSSOLLIET-BERTHOD, Michèle THENET, Cécile LOUP-FOREST, Bernard MIGUET, Dominique ALVIN et Bruno LANDON.

- Commission de contrôle des listes électorales-Désignation du conseiller municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné M. Jean-Pierre CHAMBARD en qualité de membre de la commission de contrôle de la liste électorale.

- Constitution de la Commission Communale des Impôts directs

Délibération reportée au conseil du mois de Juillet.

- Création des comités consultatifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de créer les comités consultatifs suivants comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal mais dont l'association, de par leurs compétences, qualifications ou représentations, apporte un réel intérêt à la collectivité: Finances, Urbanisme, Travaux-Voirie-Bâtiments-Sécurité, Communication, Petite Enfance-Jeunesse-Vie scolaire, Activité associative, économique et touristique, Environnement et développement durable.

- Désignation des représentants à l'Association des Communes Forestières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à l'Association des Communes Forestières et a désigné M. Bernard MIGUET comme référent forêt et son suppléant Jérémy VANHOUTTE pour représenter la commune de Lovagny auprès des différentes instances forestières.

- Désignation du représentant au SYANE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Mme Karen GAILLARD en qualité de représentante de la Commune de Lovagny pour siéger, au sein du SYANE, au collège des communes sous concession Enedis du secteur d'Annecy.

- Désignation du délégué au CNAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Mme Michèle THENET comme délégué au Comité National d'Action Sociale.

4- Elaboration de la liste des jurés d'assises

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort au sein de la liste électorale pour élaborer la liste des jurés d'assises.

5- Questions et informations diverses

- Le Maire présente deux propositions d'extension des cases à urnes en attente de chiffage pour décision.

- Michèle THENET fait part de la création de la page Facebook et de la réouverture de la bibliothèque.

- Bruno LANDON fait part d'informations sur la fibre optique pour les professionnels, il va approfondir ses recherches et le sujet sera abordé lors d'une prochaine séance.

- Jérémy VANHOUTTE demande des précisions sur le compte-rendu de la séance du 06 Mai 2020 au sujet du développement de la couverture mobile sur Lovagny.

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Monsieur le Préfet informant qu'une partie de la commune a été identifiée comme étant susceptible de pouvoir faire l'objet d'une amélioration de sa couverture mobile et demandant un accord de principe sur l'éventuelle installation d'une antenne sur la commune. Il est précisé que cette demande est différente des démarches effectuées par SFR et Orange au profit de la SNCF et dont la déclaration préalable a été refusée.

Le conseil municipal est favorable à toute action qui permettra d'améliorer la couverture de la commune pour l'ensemble de ses habitants, mais pas à n'importe quelles conditions.

Il a donc fait part de son accord de principe en ce qui concerne d'éventuelles installations sur Lovagny mais qu'il souhaite cependant être informé au préalable des propositions d'emplacement avant de donner son accord.

Prochain conseil : 17 Juillet à 20h30

Séance levée à 23h50.